

## 152 Règles

### Définition

Cette zone identifie les règles suivies pour établir la vedette figurant dans la zone 2XX et les formes rejetées ou associées qui l'accompagnent.

### Occurrence

Facultative.  
Non répétable.

### Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

### Sous-zone(s)

\$a Règles de catalogage  
Non répétable.

\$b Système d'indexation matière  
Non répétable.

### Remarque(s) sur le contenu de la zone

La sous-zone \$a identifie les règles de catalogage utilisées pour établir la vedette et les formes rejetées et associées. Ceci s'applique à la plupart des auteurs, titres et auteurs / titres. L'indication des règles de catalogage doit se faire en utilisant les codes du *Manuel UNIMARC - Format bibliographique*, Annexe H, ou en citant le nom complet de ces règles. À l'affichage, ces codes peuvent être utilisés pour générer les abréviations spécifiées dans *An annotated guide to current national bibliographies /* by Barbara L. Bell (partie *List of abbreviations and acronyms*, pp. vii-ix).

La sous-zone \$b identifie le système d'indexation matière utilisé pour établir la vedette et les formes rejetées et associées. Ceci s'applique surtout aux mots matière, mais peut également s'appliquer aux auteurs et aux titres. Dans certains systèmes, la vedette et les formes rejetées et associées peuvent être établies selon les règles de catalogage mais être aussi utilisées dans un système d'indexation matière. Le nom est alors codé à la fois pour les règles descriptives et pour l'indexation matière. Pour identifier le système d'indexation matière, on peut utiliser les codes du *Manuel UNIMARC - Format bibliographique*, Annexe G, ou citer le nom complet du thésaurus.

### Exemple(s)

EX 1 ■ 152 ## \$aAACR2\$b1c  
200 #1 \$aShai,\$bMordekhai

EX 2 ■ 152 ## \$b1c  
215 ## \$aRed River Valley (Minn. and N.D.-Man.)

EX 3 ■ 152 ## \$aAACR2\$b1c  
200 #1 \$aWagner,\$bRichard,\$f1813-1883\$xPictorial works

EX 4 ■ 152 ## \$aAACR2\$bcaf  
230 ## \$aSérie d'études de la réglementation gouvernementale

- EX 5 ■  
152 ## \$aAACR2  
215 ## \$aCeylon
- EX 6 ▲  
152 ## \$aAFNOR  
200 #1 \$aLe Clézio\$bJean-Marie Gustave\$f1940-....
- EX 7 ▲  
152 ## \$aAFNOR\$brameau  
210 02 \$aUnione tipografico-editrice torinese
- EX 8 ▲  
152 ## \$aAFNOR\$brameau  
215 ## \$aEspagne